n° 15

21 juillet 2020

Viticulture Auvergne

Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture

À retenir cette semaine

Stade tout début véraison
Mildiou : très rare, risque quasi nul sur grappes
Oïdium : risque à déterminer à la parcelle, de faible à fort
black-rot : fin du risque
Larves de cicadelles : grillures bien visibles, mais souvent sans conséquence
Maladie du bois : toujours de nombreux cas
Tordeuses de la grappe : perfo de 2ème génération peu nombreuses

BSV réalisé à partir des observations parcellaires des 2 vignobles suivis dans le cadre du réseau de parcelles en Auvergne-Rhône-Alpes. Observations effectuées par les membres du réseau BSV en application du protocole harmonisé national d'observations. Cette année, le réseau comprend 22 parcelles observées par 14 observateurs sur 5 cépages différents.

Données du réseau

16 parcelles renseignées,13 dans le vignoble de Saint Pourçain, 3 dans le vignoble des Côtes d'Auvergne.

Le modèle de prévision de risque utilisé est RIMpro de Newfarm.

Stades phénologiques

La majorité des parcelles présente maintenant quelques baies vérées. La progression semble assez lente. Un peu de pluie accélèrerait certainement le processus ! Mais si certaines parcelles marquent un stress hydrique, on ne peut pas encore parler de blocage de la maturité.
En première approximation, les vendanges pourraient débuter aux premiers jours de septembre.

Stade véraison

Situation sanitaire

Tordeuse de la grappe

Larves d'eudémis

Peu de perforations ont été dénombrées cette semaine. Le risque est à estimer à la parcelle. S'il y a beaucoup de perforations, de l'ordre de 10 pour 100 grappes, il faudra être vigilants, et ce d'autant plus que la parcelle est sensible au botrytis.

Cicadelle verte

Cette semaine encore aucune parcelle du réseau n'approche du seuil de nuisibilité, fixé à cette période à 50 larves pour 100 feuilles. On observe en général plus d'exuvies (mues) que de larves, signe que le pic de population est passé. Quelques parcelles hors réseau présentent un nombre assez élevé de larves, proche du seuil (42 larves pour 100 feuilles). Sur ces parcelles, les grillures sont très présentes sur le feuillage : 15 à 20%. Ce taux, bien qu'impressionnant, est faible. Des essais ont montré qu'un taux de l'ordre de 60 à 80 % du feuillage n'a pas d'incidence sur la maturité. Les taux élevés ne sont souvent que sur une seule face, celle à l'ombre. La face au soleil présente beaucoup moins de grillures. En moyenne, le cep a donc une surface saine suffisante pour permettre une bonne maturité. Ponctuellement, on peut trouver des ceps avec un taux plus élevé. Ces ceps auront sans doute des difficultés à faire murir les grappes, mais s'ils sont rares dans la parcelle, cela devrait être négligeable.

exuvies

Feuillage marqué par les grillures

Jaunisses (bois noir et flavescence dorée)

Les premiers symptômes de jaunisses commencent à être visibles. Ils sont encore peu caractéristiques et peuvent facilement être confondus avec d'autres maladies. Il est cependant très important de penser à observer ses parcelles, et de prévenir un technicien dès que vous voyez un cep douteux. Les symptômes sont bien visibles jusqu'aux vendanges.

Larves de cicadelles de la flavescence dorée, vectrices de la maladie.

Cep symptomatique de jaunisse

Mildiou

Les réserves d'inoculum sont presque épuisées, et le vignoble est sain. On n'a donc plus de risque de contamination sur grappes. Des contaminations peuvent théoriquement encore arriver sur le feuillage, mais sont peu probables, et d'incidence moindre.

Situation sanitaire

Oïdium

Les souches d'oïdium semblent virulentes cette année, soyez encore très vigilants ! Des parcelles indemnes jusque là ont montré quelques baies touchées. Des symptômes même faibles peuvent encore s'étendre. Cependant, les symptômes s'étendent en général seulement sur la grappe touchée, et, dans une moindre mesure, sur les grappes voisines. Il n'y a pas ou peu de contamination sur les autres ceps; c'est une maladie à foyer.

Symptômes d'oïdium sur grappes à niveau croissants de gravité. Dans tous les cas, l'oïdium est bien sporulant.

Black rot

Fin du risque.

Baie momifiée, avec pycnides visibles

Black rot sur une parcelle abandonnée (03)

Botrytis

Un premier foyer a été détecté. Sur les parcelles sensibles, il faut éviter l'entassement des grappes, favoriser l'aération et effeuiller dans la mesure du possible.

Foyer de botrytis dans un entassement de grappes.

Vu au vignoble

Parcelle atteinte de pourridié

Parcelle atteinte de court-noué. Ci-dessus, comparaison avec les symptômes de chlorose (feuille de gauche : court-noué)

Réponse à la devinette de la semaine dernière :

Est-ce un symptôme de maladie du bois ou de carence magnésienne?

Qu'elle est la cause du rougissement de cette feuille ?

1) Il s'agit de maladie du bois. La confusion entre les deux est facile, sur cette feuille, peu de jaune est visible. Mais le contexte montre des feuilles avec des symptômes caractéristiques de maladie du bois (cf photo ci-contre)

2) c'est un rougissement du à une blessure. Les tissus ne sont plus approvisionnés, et meurent.

Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée.
http://viticulture.ecophytopic.fr/viticulture

Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent : François ROUDILLON - froudillon@allier.chambagri.fr

Animateur filière/Rédacteur : Véronique SARROT - vsarrot@allier.chambagri.fr

À partir d'observations réalisées par : les Chambres d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes, en collaboration avec le syndicat des viticulteurs de Saint-Pourçain, la Fédération viticole du Puy-de-Dôme, et les viticulteurs du vignoble Saint-Pourcinois et des Côtes d'Auvergne.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité .